

CONDITIONS GENERALES

1. Conclusion du contrat :

1.1. Le contrat est conclu

- 1.1.1. dès que le client aura communiqué son souhait de participer à une randonnée ou un cours (durée d'une demi-journée à plusieurs jours) proposé par La Trace Bleue et qu'il aura reçu une réponse favorable.
- 1.1.2. dès que les parties (La Trace Bleue et le client) se sont mises d'accord sur le contenu essentiel du contrat et de son prix.

1.2. Il peut s'agir d'un accord oral.

2. Confirmation de participation :

2.1. Pour les randonnées de deux jours et plus, le client confirme sa participation en virant l'acompte demandé sur le compte de La Trace Bleue :

IBAN : CH92 8080 8003 4599 0095 4

La Trace Bleue

Keckeis Bastian

Route du Sablion 6

1772 Grolley

CCP : 17-237-8

2.2. Les places seront attribuées en fonction de la date de l'inscription.

2.3. Le solde du montant total est viré au plus tard 7 jours avant le début de la randonnée ou au départ, selon les informations de la randonnée.

2.4. L'inscription implique que le participant a pris connaissance des présentes conditions générales.

3. Annulation :

3.1. Si La Trace Bleue doit renoncer à la randonnée pour des raisons relevant de son fait (nombre insuffisant de participants, maladie, accident, événement familial, etc.), aucune des parties ne sera tenue de verser de rémunération ou d'indemnisation à l'autre. L'acompte versé par le client lui sera rendu.

3.2. Si le client annule le mandat, pour quelque raison que ce soit, l'honoraire est dû selon le barème suivant :

- annulation jusqu'à 31 jours avant le départ : l'acompte est conservé
- annulation entre 30 et 11 jours avant le départ : 50% du montant total sont dus
- annulation 10 jours ou moins avant le départ : 100% du montant total sont dus

3.3. Il appartient à La Trace Bleue de juger si la randonnée peut avoir lieu en fonction des conditions météorologiques. En cas de conditions très défavorables, La Trace Bleue peut :

- proposer une randonnée alternative (dans un secteur moins exposé ou dans une région où les conditions météo sont plus clémentes).
- proposer de reporter la randonnée à une date ultérieure, en convenance avec le client, dans un délai de 12 mois.

3.4. Si le client n'accepte aucune de ces alternatives, l'acompte est conservé par La Trace Bleue.

4. Arrêt et interruption :

4.1. L'intégralité des honoraires reste due,

- si pour des raisons météorologiques, de santé ou de fatigue du/des client(s), la randonnée doit être écourtée.
- si le client décide d'interrompre la randonnée avant son terme, pour quelque raison que ce soit.
- si La Trace Bleue doit porter assistance à d'autres randonneurs (car il y est tenu et habilité) et compromettre ainsi la poursuite de la randonnée prévue.
- si la durée totale de la randonnée doit être prolongée pour des raisons de sécurité (arrêt en cabane pour cause d'intempéries, fatigue du/des clients), un montant forfaitaire de CHF 500.- par jour + participation aux frais, divisé par le nombre de clients, est dû à La Trace Bleue.

CONDITIONS GENERALES

5. Comportement des clients :

5.1. Le client se trouve sous la responsabilité de La Trace Bleue durant toute la durée de la marche. De ce fait, il se conforme scrupuleusement aux instructions de l'accompagnateur et ne s'éloigne du groupe qu'avec son accord préalable. S'il choisit de quitter le groupe, il le fait sous son entière responsabilité et seulement après accord de La Trace Bleue.

6. Equipement :

6.1. La Trace Bleue fournit au client une liste exhaustive de l'équipement à emporter. Il est de la responsabilité du client de s'y conformer et d'informer La Trace Bleue au préalable si du matériel lui ferait défaut. La Trace Bleue étudiera avec lui la possibilité de lui prêter ou louer le matériel manquant à un prix convenu.

6.2. La Trace Bleue se réserve le droit de contrôler l'équipement du client (tout particulièrement ses chaussures) avant le départ. Si celui-ci montrait de graves défauts ou manquements, La Trace Bleue peut demander au client de le compléter dans un bref délai. La Trace Bleue se réserve le droit de refuser la participation d'un client manifestement mal équipé.

7. Santé :

7.1. Le client est tenu de s'informer du niveau de difficulté de la randonnée (flyer, site internet, par oral). Il est son propre juge quant à sa capacité d'y participer. En cas de doute, il doit en faire part à La Trace Bleue afin d'évaluer conjointement son aptitude à participer.

7.2. Le client est en outre tenu de communiquer au préalable toute particularité sanitaire d'ordre physique et psychique (opérations, allergies, vertige, diabète, phobies, asthme, souffle au cœur, etc.) La Trace Bleue décline toute responsabilité en cas de problème survenant pendant ou après la randonnée lié à une défaillance non révélée. Le client est responsable d'emporter les médicaments et équipements spécifiques à ses pathologies. Selon les cas, une autorisation médicale peut être demandée.

8. Assurances :

8.1. Il incombe au client de contracter les assurances suivantes (recommandées) :

- Assurance maladie et accident
- Couverture en cas de recherche, sauvetage et rapatriement (si pas déjà couvert par l'assurance maladie/accident). La Trace Bleue se réserve le droit d'appeler des secours au nom du client s'il le juge nécessaire pour sa sécurité ou sa santé, même si celui-ci n'est pas assuré.
- Assurance annulation (peut être contractée conjointement avec une assurance recherche et sauvetage auprès de Elvia www.elvia.ch ou +41 44 283 32 22)
- Assurance Responsabilité Civile incluant les accidents en montagne

8.2. De son côté, La Trace Bleue est au bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile professionnelle collective à hauteur de CHF 10 millions, d'une assurance Protection Juridique et d'une autorisation de pratiquer délivrée par la Police du Commerce de l'Etat de Fribourg.

9. For juridique :

9.1. Le for juridique est Fribourg (canton de domicile de l'accompagnateur). Le droit suisse est applicable.

Grolley, le 28.06.2023